

Malakoff, le 16-02-2022

Décision n°2022-10 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 86-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;

Vu la décision n°86 du 1^{er} décembre 2008 portant création d'une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 de l'EPIDE à la commission consultative paritaire ;

Vu la décision 2021-2666 du 14 septembre 2021 portant composition de la commission consultative paritaire de l'EPIDE, en ses trois collègues ;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer des représentants de l'administration et du personnel à raison des mobilités et de départs de certains membres de la CCP ;

Considérant qu'il est également nécessaire de désigner les suppléants pour présider la commission consultative paritaire en cas d'indisponibilité, absence ou empêchement de la directrice générale ;

Décide :

Art.1^{er} – En cas d'indisponibilité, absence ou empêchement de la directrice générale, la commission consultative paritaire est présidée par M. Emmanuel AMIGUES, secrétaire général.

Art. 2 – la composition nominative de la commission consultative paritaire s'établit désormais comme suit :

Représentants du collège 1 :

1° au titre de l'administration :

- a) M. Jérôme BLANCHARD, titulaire,
- b) M. François-Xavier POURCHET, titulaire,
- c) M^{me} Séverine GILOT, suppléante,
- d) M^{me} Léa SANTONI, suppléante ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M^{me} Satya PILOT, titulaire,
- b) M^{me} Bettina FENET, titulaire,
- c) M. Philippe LABRUYERE, suppléant,
- d) M. Christophe LIBERALE, suppléant ;

Représentants du collège 2 :

1° au titre de l'administration :

- a) Mme Alexandra SOLAZZO, titulaire,
- b) M. Bruno FERNANDES, titulaire,
- c) M. Frédéric LEGUAY, titulaire,
- d) M. Antoine HONG TUAN HA, suppléant,
- e) M. François ALEXANDRENNE, suppléant,
- f) M^{me} Stéphanie HURTEL, suppléante,

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M Lamine CHACHOUA, titulaire,
- b) M^{me} Nadine SACHOT, titulaire,
- c) M^{me} Claire CHESNAIS, titulaire,
- d) , suppléante,
- e) M André KIC, suppléant,
- f) M^{me} Florence DUHAMEL, suppléante ;

Représentants du collège 3 :

1° au titre de l'administration :

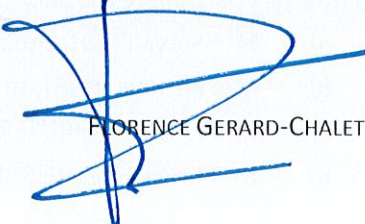
- a) M. Bachir BOURESAS, titulaire,
- b) M. Jean LASSERRE, titulaire,
- c) M^{me} Christelle HAMPARTZOUMIAN, titulaire,
- d) M. Antoine VIGNERON suppléant,
- e) M^{me} Marine LECERF, suppléante,
- f) M. Philippe RAABON, suppléant ;

2° au titre des partenaires sociaux :

- a) M^{me} Yamina HASSANI, titulaire,
- b) , titulaire,
- c) M Pezo ILKAN, titulaire,
- d) M. Franck BLANDEL, suppléant,
- e) M^{me} Letizia FOURAY, suppléante,
- f) M. Arnaud MEUNIER, suppléant.

Art. 3 – La décision n°22021-1194 EPIDE/DG du 15 mars 2021 portant nomination à la commission consultative paritaire de l'EPIDE est abrogée.

Art. 4 – La Directrice Ressources Humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



FLORENCE GERARD-CHALET